



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL SPECIAL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°31

Publié le 13 février 2023



**DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI
TERRITORIAL.....4**

bureau de l'appui juridique et de la coordination interministérielle.....4

- Arrêté n°2023-RR-05 en date du 10 février 2023 portant suppression de la régie de recette de Calais instituée auprès de la DIDPAF.....4

- Arrêté n°2023-RR-16 en date du 10 février 2023 portant suppression de la régie d'avances instituée auprès des services départementaux de la sécurité publique du Pas-de-Calais.....6



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Bureau de l'appui juridique et de la coordination interministérielle

Arras, le **10 FEV. 2023**

N°2023-RR-05

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT SUPPRESSION DE LA RÉGIE DE RECETTE DE CALAIS
INSTITUÉE AUPRÈS DE LA DIDPAF**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion (hors classe), en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté préfectoral du 21 juin 1999 modifié portant création d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la police aux frontières du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral du 14 janvier 2008 portant nomination de Mme Christelle CLAIS en qualité de régisseuse ;

Vu l'arrêté du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté du 15 juin 2021 portant nomination de Mme Nathalie LODI en qualité de régisseuse suppléante ;

Vu l'arrêté du 16 décembre 2022 portant institution de régies d'avances et de recettes auprès des directions zonales de la police aux frontières, des directions départementales de la police aux frontières et des directions interdépartementales de police aux frontières relevant du ministère de l'intérieur et des outre-mer ;

Vu l'avis conforme du 17 janvier 2023 émis par le directeur régional des finances publique des Hauts-de-France et du département du département du Nord comptable assignataire.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

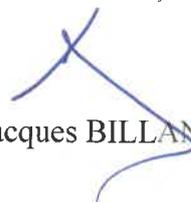
Arrête

Article 1er – L'arrêté en date du 21 juin 1999 portant institution d'une régie de recettes auprès de la Direction départementale de la police aux frontières du Pas-de-Calais est abrogé.

Article 2 - Il est mis fin aux fonctions de régisseuse et de régisseuse suppléante de Mme Christelle CLAIS et de Mme Nathalie LODI.

Article 3 – Le préfet du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,


Jacques BILLANT



**PRÉFET
DU PAS-DE-CALAIS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la coordination
des politiques publiques
et de l'appui territorial**

Bureau de l'appui juridique et de la coordination interministérielle

Arras, le

10 FEV. 2023

N°2023-RR-16

**ARRÊTÉ PRÉFECTORAL PORTANT SUPPRESSION DE LA RÉGIE D'AVANCES INSTITUÉE
AUPRÈS DES SERVICES DÉPARTEMENTAUX DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE DU PAS-DE-
CALAIS**

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le décret n° 92-681 du 20 juillet 1992 modifié relatif aux régies de recettes et aux régies d'avances des organismes publics ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 modifié, relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, notamment son article 22 ;

Vu le décret du 5 septembre 2019 portant nomination de M. Alain CASTANIER, administrateur général détaché en qualité de sous-préfet hors classe, en qualité de secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais (classe fonctionnelle II) ;

Vu le décret du 20 juillet 2022 portant nomination de M. Jacques BILLANT, préfet de la région Réunion, préfet de La Réunion (hors classe), en qualité de préfet du Pas-de-Calais à compter du 10 août 2022 ;

Vu l'arrêté du 28 mai 1993 modifié relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'arrêté du 13 février 2013 modifié, habilitant les préfets à instituer des régies de recettes et des régies d'avances auprès des services déconcentrés du ministère de l'intérieur ;

Vu l'arrêté préfectoral du 31 janvier 2017 portant création d'une régie d'avances auprès des services départementaux de la sécurité publique du Pas-de-Calais ;

Vu l'arrêté préfectoral portant nomination de M. Didier BALAVOINE en qualité de régisseur ;

Vu l'arrêté préfectoral portant nomination de Mme Laurence CARU en qualité de mandataire suppléante ;

Vu l'avis conforme du [date] émis par le directeur régional des finances publique des Hauts-de-France et du département du département du Nord comptable assignataire.

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais ;

Arrête

Article 1er – L'arrêté en date du 31 janvier 2017 portant création d'une régie d'avances auprès des services départementaux de la sécurité publique du Pas-de-Calais est abrogé.

Article 2 - Il est mis fin aux fonctions de régisseur et de mandataire suppléante exercée par M. Didier BALAVOINE et Mme Laurence CARU ;

Article 3 - Le préfet du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le Préfet,


Jacques BILLANT